Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 22 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN		M. Frédéric TOURNE	Mme Christine GAUDIN
	M. Jérémy FAUCHEUX	M. Guillaume PICHOT	M. Louis OLIVIER		
Absent excusé	M. Christian GASTINE	M. Michel BILLAULT			
Secrétaire	M. Guillaume PICHOT				

Le compte rendu du 27 août 2019 est lu et approuvé.

Délibération N° 2019/033 Subvention école de Bazoches en Dunois.

M. le maire présente la demande de subvention sollicitée par l'école de Bazoches en Dunois dans le cadre du Plan Bibliothèque initié par la circonscription de Châteaudun. Afin que l'école obtienne une subvention de 1 500,00 euros de l'Education Nationale, il faut que la commune s'engage à soutenir le projet de bibliothèque. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 50,00 euros.

Délibération N° 2019/034 Convention groupement de commande pour le balayage de la voirie.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 & suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes de prestation de service de balayage mécanique des voiries ci-jointe en annexe,
M. le Maire expose :
- Que la commune, pour le balayage de la voirie, dans l'intérêt des finances publiques, pourrait constituer un groupement de commandes pour retenir un prestataire à l'appui d'un cahier des charges élaboré en commun avec d'autres communes volontaires et la communauté de communes dans cette démarche ;
- Que cette procédure doit respecter les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique et qu'il est nécessaire:
- De passer une convention avec l'ensemble des communes volontaires et la communauté de communes ;
- De désigner une collectivité coordinatrice de la procédure de passation ;
-De procéder à l'élection d'un membre titulaire et un membre suppléant à la commission d'attribution du marché de service relatif au balayage des voiries ;
Le Conseil Municipal décide :
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes annexée,
- De désigner la Communauté de Communes Cœur de Beauce comme collectivité coordinatrice,
- D'attendre l'issue de la consultation pour autoriser M. le maire à signer le contrat de prestation de service avec l'opérateur qui sera retenu,
- Ont été élus pour représenter la commune à la commission d'attribution du marché relatif au balayage des voiries :

Titulaire : M. Franck GUILLEMOT	Suppléant : M. Frédéric TOURNE

Le conseil municipal décide de faire balayer le centre bourg et les hameaux Boissay et Perthuiset à une fréquence de 3 passages par an.

Délibération N° 2019/035 Durée amortissement désherbeur thermique.

Selon le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, il convient de fixer la durée d'amortissement du désherbeur thermique. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir le désherbeur thermique sur une durée de 5 ans.

Délibération N° 2019/036 Cimetière : tarifs 2020 concessions, cavurnes, cases colombarium et jardin du souvenir.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs 2020 :
- concession 2 m² : pour 50 ans (renouvelable) : 150,00 euros, pour 30 ans (renouvelable) : 80 euros.
- emplacement cavurne 1 m² : pour 50 ans (renouvelable) : 150,00 euros, pour 30 ans (renouvelable) : 80 euros.
- colombarium (la concession pour 2 urnes) : pour 50 ans (renouvelable) : 700,00 euros, pour 30 ans (renouvelable) : 500 euros.
- espace de dispersion : 80,00 euros, la gravure est à la charge de la famille.

Délibération N° 2019/037 Tarif 2020 location de la salle polyvalente.

Le Conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la location de la vaisselle à partir du 1er janvier 2019 comme suit :

80 € pour 1 jour 130 € pour 2 jours consécutifs	Pour les habitants de la commune
110 € pour 1 jour 170 € pour 2 jours consécutifs	Pour les personnes hors commune
40 € pour ½ journée	Pour les habitants de la commune
55 € pour la ½ journée	Pour les personnes hors commune
100 € en cas de nettoyage insuffisant	Caution exigible à la réservation
100 €	Caution exigible à la réservation

Les personnes louant la salle polyvalente pourront, si elles le souhaitent, louer également la vaisselle. Le Conseil fixe à 0,30 € par personne la location d'un couvert complet. La vaisselle devra être rendue nettoyée. Il sera facturé 2 euros par pièce perdue ou cassée.

Délibération N° 2019/038 Renouvellement de location des terrains communaux.

M. le Maire-Adjoint informe l'assemblée que M. Hervé PILATE accepte la proposition du conseil municipal de renouveler la location de la parcelle ZV 80 pour une année à titre précaire et révocable. Le conseil municipal décide, donc, à l'unanimité, de renouveler le bail en cours pour une année.

Délibération N° 2019/039 Autorisation de dépenses en fin d'exercice.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2019 à savoir :
Pour le budget communal :
Chapitre 20 : 15 799,14 euros
Chapitre 21 : 14 007,75 euros
Pour le service de l'eau :
Chapitre 21 : 29 407,23 euros

Délibération N° 2019/040 Report transfert compétence eau à la communauté de communes Cœur de Beauce.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 64,
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article premier,
Considérant que l'étude pour le transfert de la compétence « eau » comprenant le diagnostic patrimonial des réseaux de distribution, l'étude financière est très conséquente et stratégique pour la communauté de communes Cœur de Beauce avec 48 communes membres,
Considérant que le cahier des charges pour le transfert de cette compétence, rédigé par l'Agence Technique Départementale, n'est pas encore validé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
Considérant que les services de la DDFIP ont indiqué à la communauté de communes Cœur de Beauce, que la masse de travail avec les dissolutions des budgets annexes « eau », de transfert d'actif et de passif, sera difficile à mener avec le travail quotidien,
Considérant que les services de la communauté de communes Cœur de Beauce ne sont pas opérationnels avec la vacance du poste de Directeur des Services Techniques pour une prise de compétence au 1er janvier 2020,
Considérant que les organes exécutifs locaux vont être renouvelés en mars 2020, que le conseil municipal actuel ne peut pas s'engager sur une compétence aussi stratégique,
Le conseil municipal décide, avec 5 pour, 2 abstentions, et 1 contre, de demander le report du transfert de la compétence « eau », à la communauté de communes Cœur de Beauce, au 1er janvier 2023.

Cérémonie du 11 novembre.

Le conseil municipal fixe les détails de la cérémonie : rdv à 10h45 place de l'Église suivi d'un vin d'honneur. Un courrier sera mis dans les boites à lettres.

Repas de fin d'année.

Le repas aura lieu le samedi 16 novembre 2019 à 12 heures, à la salle polyvalente. Une invitation a été mise dans les boites à lettres des ainés invités. Si des personnes veulent se joindre à eux, il est possible de s'inscrire en payant sa part (38,80 euros). Les inscriptions seront prises à la Mairie aux permanences habituelles jusqu'au 9 novembre 2019 à 11h00, date limite d'inscription.
Rappel : la mairie est ouverte le mardi de 11 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h.
Les colis ont été commandés auprès d'Esprit Gourmet. Le conseil municipal a discuté sur la possibilité de commander des colis auprès de la Maison de la Beauce.

Arbre de Noël des enfants.

Le Conseil municipal fixe la fête de Noël des enfants le mercredi 18 décembre à 15 h 30.

Cérémonie des Vœux.

Le Conseil municipal fixe la cérémonie des vœux au samedi 18 janvier à 16 h 00.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

M. le maire présente au conseil municipal la dernière proposition du bureau d'étude quant à la zone AU rue des Écoles et à la réponse qu'il a faite de revenir à l'ancienne proposition avec des aménagements.
Le conseil municipal étudie les principales dispositions réglementaires.
Une exposition itinérante du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) sera visible en mairie de Bazoches en Dunois les mardi 5 et samedi 9 novembre 2019 aux horaires de permanence de la mairie.

Questions diverses.

M. le maire présente au conseil municipal la demande d'installation d'un point de mutualisation aux 4 rues en prévision de l'arrivée de la fibre dans les foyers.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- **Délibération N° 2019/033 Subvention école de Bazoches en Dunois.**
- **Délibération N° 2019/034 Convention groupement de commande pour le balayage de la voirie.**
- **Délibération N° 2019/035 Durée amortissement désherbeur thermique.**
- **Délibération N° 2019/036 Cimetière : tarifs 2020 concessions, cavurnes, cases colombarium et jardin du souvenir.**
- **Délibération N° 2019/037 Tarif 2020 location de la salle polyvalente**
- **Délibération N° 2019/038Renouvellement de location des terrains communaux.**
- **Délibération N° 2019/039 Autorisation de dépenses en fin d'exercice.**
- **Délibération N° 2019/040 Report transfert compétence eau à la communauté de communes Cœur de Beauce.**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	
1er Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2ème Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE	Excuxé	Conseiller, Michel BILLAULT	Excuxé
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		**Secrétaire de séance**, Guillaume PICHOT	